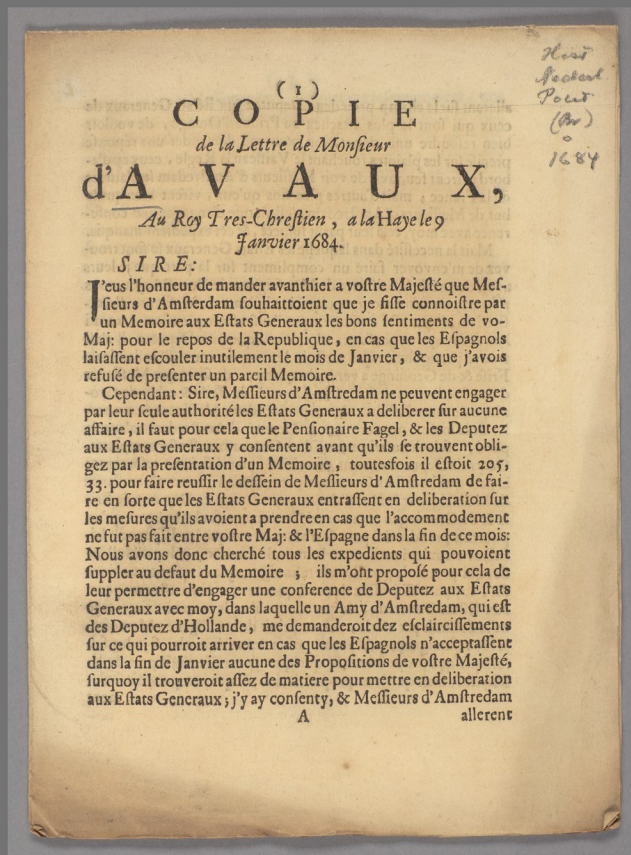


Avaux, Jean Antoine / comte d'

# Copie de la lettre de monsieur d'Avaux, au roy trèschrestien, à ...



Tryck // / I25 B I4 c Br. 1684

Tillkomstår 1684.

Digitaliserad år 2019



National Library  
of Sweden

C O P I E<sup>(1)</sup>

de la Lettre de Monsieur

d'AVAUUX,

*Au Roy Tres-Chrestien, a la Haye le 9  
Janvier 1684.*

SIRE:

J'eus l'honneur de mander avanthier a vostre Majesté que Messieurs d'Amsterdam souhaittoient que je fisse connoistre par un Memoire aux Estats Generaux les bons sentiments de vostre Maj: pour le repos de la Republique, en cas que les Espagnols laissent escouler inutilement le mois de Janvier, & que j'avois refusé de presenter un pareil Memoire.

Cependant: Sire, Messieurs d'Amsterdam ne peuvent engager par leur seule autorité les Estats Generaux a deliberer sur aucune affaire, il faut pour cela que le Pensionaire Fagel, & les Deputez aux Estats Generaux y consentent avant qu'ils se trouvent obligez par la presentation d'un Memoire, toutesfois il estoit 205, 33. pour faire reussir le dessein de Messieurs d'Amsterdam de faire en sorte que les Estats Generaux entrassent en deliberation sur les mesures qu'ils avoient a prendre en cas que l'accommodement ne fut pas fait entre vostre Maj: & l'Espagne dans la fin de ce mois: Nous avons donc cherché tous les expedients qui pouvoient suppler au defaut du Memoire; ils m'ont proposé pour cela de leur permettre d'engager une conference de Deputez aux Estats Generaux avec moy, dans laquelle un Amy d'Amsterdam, qui est des Deputez d'Hollande, me demanderoit dez esclarcissements sur ce qui pourroit arriver en cas que les Espagnols n'acceptassent dans la fin de Janvier aucune des Propositions de vostre Majesté, surquoy il trouveroit assez de matiere pour mettre en deliberation aux Estats Generaux; j'y ay consenty, & Messieurs d'Amsterdam  
A  
allerent

Hist  
Secret  
Point  
(Pr)  
1684

( 2 )

allerent sur le champ prier deux Deputez aux Estats Generaux de ceux qui sont le plus attachez au Prince d'Orange, de vouloir bien resoudre une deputation pour me demander une reponse precise sur les plaintes touchant le Vaisseau la Regle, ceux cy d'abord prirent feu, ravis de voir Messieurs d'Amstredam se plaindre de la France; mais d'autres plus fins qu'eux, virent bien que le but de Messieurs d'Amstredam n'estoit que d'engager une conference avec moy, cela leur parut suspect, & cet expedient manqua.

Mais la necessité dans laquelle les Estats Generaux se sont trouvez de m'envoyer faire un compliment sur la part que je leurs avois donné de la naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou, nous a'fourny un autre moyen qui par la vigilance de Messieurs d'Amstredam n'a pas esté moindre que l'eust esté le premier, car aussi l'on n'envoye en ces sortes d'occasions que trois Deputez; il s'est trouvé par bonheur que c'estoit le tour de ceux d'Hollande de Frise & de Groninge a venir chez moy, de sorte que Messieurs d'Amstredam ont informé le Deputé de Frise & celui de Groninge de toute l'affaire, & ont prié ces deux Messieurs de me parler de la mesme maniere que le Deputé d'Amstredam m'auroit parlé, si la deputation des Estats Generaux eust esté complete. Ces trois Deputez vinrent donc hier apres disné me tesmoigner la part que les Estats Generaux prenoient à l'heureule naissance de Monseigneur le Duc d'Anjou; apres quoy les Deputez de Frise & de Groningen entamerent le discours sur les seuretez qu'on pourroit prendre de part & d'autre en cas que les Espagnols laissent escouler inutilement le mois de Janvier; celui d'Hollande, qui portoit la parolle, me tesmoigna, que ce que nous avions dit, luy paroissoit assez de consequence, pour estre rapporté aux Estats Generaux, & que comme il ne le pouvoit faire, si je ne le donnois par escrit, il me prioit de le rediger en Memoire; je luy tesmoignay, qu'il auroit raison de me dire cela, si je luy faisois quelque proposition & quelque demande de la part de V. Majesté, mais que je ne proposois rien, & que je repondois seulement

( 3 )

ment a ce que Messieurs ses Collegues me tesmoignoient, que c'estoit une chose, que vostre Maj: ne cherchoit point, & qu'il leur suffisoit de sçavoir, qu'elle pourroit estre disposée, a la leur accorder, lors que les Estats Generaux croiront, que ce leur estre une chose avantageuse, qu'ainsi je leur laissois a examiner ce qui leur convenoit le plus, & que dans la suite je pourrois les satisfaire d'avantage, lors qu'il voudroient estre plus amplement informez des sentiments de vostre Maj:; & ainsi ces Messieurs s'en sont retournez.

Une heure apres Messieurs d'Amstredam me sont venus voir, pour m'informer des devoirs, qu'ils avoient fait, & ils m'ont appris, que l'on ne met point d'affaire en deliberation dans les Estats Generaux, que sur des Memoires presentez; toutesfois que qu'ant un Ministre avoit parlé a des Deputez aux Estats Generaux; ces Deputez decidoient entr'eux, si ce qu'on leur avoit dit, devoit faire un point de deliberation, & qu'ils avoient parole de ceux de Frise & de Groningue d'estre d'accord, qu'il falloit deliberer sur tout ce que nous avoins dit dans la derniere conference, & qu'ainsi ils l'emporteroient contre celuy d'Hollande, qu'ant la crainte que celuy cy a du Prince d'Orange le feroit estre d'un avis contraire malgré toutes ces precautions; Sire, Messrs. d'Amstredam n'osent s'asseurer, que les Estats Generaux delibereront sur cette affaire, aussi l'autorité du Prince d'Orange & la direction du Pensionnaire Fagel sont puissantes; on les voit assez, puis que Messrs. d'Amstredam n'ont pu obtenir, qu'on deliberat sur les Memoires du 5 Novembre & 29 Decembre, que j'ay presenté aux Estats Generaux. Aussi ils m'ont tesmoigné que ce n'est pas expressement pour faire deliberer les Estats Generaux, qu'ils souhaittent que je presente un Memoire, mais pour rendre publique la bonne intention de V. Majesté envers la Republique; Que la connoissance qu'on en a desia, a fait des effects tres-considerables, & que quand cela viendra a se repandre ils en esperent encore d'avantage; ils m'ont insinué qu'on pourroit trou-

( 4 )

ver des adouciffemens dans un Memoire , pour ne pas paroistre proposer cette affaire de but en blanc ; que l'on vit aisement que la proposition n'en seroit faite que pour l'avantage des Estats Generaux ) qu'on pourroit mettre, par exemple, qu'ayant reconnu par les discours de plusieurs Membres de la Regence l'apprehension, qu'ils avoient des armes de vostre Majesté, en cas que les Espagnols ne s'accommodent point dans la fin de Janvier ; je m'estois donné l'honneur d'en rendre compte a vostre Majesté, & qu'elle m'avoit commandé de tesmoigner aux Estats Generaux, que s'ils demeuroient en l'estat, qu'ils sont, & qu'ils empeschassent les Troupes, qu'ils ont envoyé aux Espagnols, d'agir autrement que pour la defence des Places d'Espagne ; Vostre Majesté pour guerir l'apprehension des Estats Generaux, voudroit bien leur promettre de n'en attaquer aucune, & faisant agir ses Armes ailleurs, elle se contenteroit de presser les Espagnols dans le Pays-bas par le logement de ses Troupes & l'exaction des contributions.

Pour ce qui est de l'assurance que vostre Majesté veut avoir d'eux qu'ils ne feront pas des nouvelles levées, ce sont des choses a dire de bouche, mais pas a mettre dans un Memoire, ce seroit se mesler du dedans de la Regence ; mais il suffiroit de dire, que les Estats Generaux demeureroient en l'estat, qu'ils sont, & d'ailleurs, si l'on convient de tout le reste ; ils songeront plustost icy a casser des Troupes, qu' a faire des nouvelles.

Messieurs d'Amstredam m'ont extremement pressé d'obtenir cette permission de vostre Majesté, & ce qu'ils font tout leur possible pour faire reussir par ce la cette affaire, ils m'ont assuré qu'ils attiroient tous les jours quelque Ville d'Hollande dans leurs sentiments, & qu'ils en venoient de gagner encore une des principales, qu'ils travailloient fortement a faire, en sorte qu'on portast les Espagnols a un accommodement ; & que si cela ne se pouvoit pas, on entrast dans le moyen proposé pour maintenir la tranquillité dans les Pays bas ; ils esperent que les Provinces de Frise & de Groningue entreront dans leurs sentiments, & m'ont prié de parler à leurs Deputez, afin de les fortifier encore. An-

( 5 )

Enfin, Sire, je puis assurez votre Majesté, que Messieurs d'Amstredam n'obmettent rien de tout ce qui depend d'eux, & qu'ils agissent aupres des autres Villes avec une chaleur & une application incroyable.

Je ne dois pas obmettre, Sire, de dire a votre Majesté, que quelques membres de l'Etat ont desja fait des difficultez sur ce qu'ils ne pouvoient consentir, que votre Maj: fist executer tout le plat Pays Espagnols, qu'il seroit impossible, si cela se faisoit, que les Provinces se maintinssent, n'ayant plus dequoy tirer leur subsistance, & que ce seroit indirectement prendre toute leur Barriere.

Si les Chemins de Flandre estoient libres, je ne prendrois pas la liberté de despescher un Courier pour cette affaire; mais comme je ne puis escrire que Mardy au soir par la voye de Liege, j'ay cru ne devoir pas differer jusques a ce jour la a rendre compte a vostre Majesté aussi bien que de l'estat ou sont les affaires en ce Pays, par ce qu'il me paroist d'une tres grande utilité, que votre Majesté en soit exactement informée.

Si les dispositions, que je vois dans tous les Esprits ne changent bientost, les choses seront portées dans peu de jours a des grandes extremitez; vostre Majesté a veu, que le Prince d'Orange a voulu d'abord gagner Messieurs d'Amstredam pour la levée, n'en ayant pu venir a bout; il a voulu la faire resoudre dans l'Assemblée d'Hollande, malgré l'opposition de Messieurs d'Amstredam; il n'y a eu au commencement qu'une Ville, qui a tesmoigné qu'elle ne pouvoit souffrir qu'on prist une Resolution dans une affaire de cette importance a moins d'un consentement unanime; le Prince d'Orange s'est flatté de faire revenir cette Ville au sentiment des autres, & ainsy de faire conclurre l'affaire; Messieurs d'Amstredam de leur costé, animez par la bonté que vostre Majesté leur a tesmoigné, & fortifiez par les moyens, qu'on leur propose, ne se sont pas contentez; de refuser la levée ils ont agi hautement, & ils ont fait des brigues dans les Villes, en sorte qu'ils en ont attiré plusieurs dans leur sentiments.

Les:

( 6 )

Les choses ont traîné de cette manière tout le temps que V. Majesté a veu ; mais enfin le Prince d'Orange ne pouvant souffrir plus longtemps cet affront, après de puis quatre jours une résolution desespérée ; il a considéré, qu'il y a encore plus des Villes dans la Hollande, qui consentent à faire la levée malgré l'opposition d'Amsterdam, qu'il y en a qui refusent d'y donner les mains, à moins qu'Amsterdam n'en convienne, il a donc pris le dessein de faire opiner toutes les Villes, & quand mesme il en auroit six ou sept de l'avis d'Amsterdam, de faire conclure, non obstant cela, la levée à la pluralité des voix.

On croit que sa première intention n'est autre que de sauver son honneur dans les Pays estrangers, lors qu'on apprendra qu'il est en fin venu à bout de faire résoudre la levée, malgré la Ville d'Amsterdam ; car on sçait assez dans ce Pays que le Pensionnaire Fagel peut dresser une conclusion, telle qu'il luy plaira, mesme contre les loix de la Republique, lors qu'il sera appuyé du pouvoir du Prince d'Orange, & l'on n'ignore pas non plus qu'il ne pourra pas non plus tirer grand avantage de cette résolution, puisque Personne n'osera avancer de l'Argent aux sollicitateurs pour faire les levées ; cecy c'est le sentiment du Prince d'Orange ; on le sçait, & il l'a mesme confié à Van Haren, que dans la semaine dont nous allons entrer il feroit prendre cette Résolution. Mais comme cette résolution, quelque peu utile qu'elle soit en effect au Prince d'Orange pourroit luy donner des grands avantages, soit par la division qu'il mettra dans l'Etat, soit par le pretexte qu'il plaira au Marquis de Grana, de faire accroire à l'Espagne, que les Hollandois fourniront des grands secours aux Espagnols, Messieurs d'Amsterdam font leur possible de l'empescher.

Pour moy, Sire, par la mesme raison, que j'apprehende que Messieurs d'Amsterdam ne puissent obtenir malgré le Prince d'Orange, que les Estats Generaux ne fassent des plaintes à vostre Majesté sur les assurances qu'on souhaitte, j'espere que le Prince d'Orange ne pourra venir à bout de faire faire la levée malgré Amstredam,

( 7 )

dam, & que s'il en fait prendre la resolution, on verra incontinent que cette resolution est un morceau de papier inutile, ou la mesme chose, par ce qu'il leur est plus facile de part & d'autre de se traverser dans leurs sentimens que de faire reussir leurs propres entreprises.

Je dois encore dire a V. Majesté, que Monsieur Paes, & les autres bien intentionnez, ont repris courage, & ont dit a leurs Amis, qu'ils ne s'estoient point flattez, que V. Majesté voulust faire assez des choses, qu'on fait a cette heure en Flandre du bon 186 & encore moins que Messieurs d'Amstredam eussent assez de fermeté, de sorte qu'ils se railient tous avec Amstredam, & assurement, si le Prince d'Orange entreprend quelque chose par des voyes violentes, il trouvera plus d'obstacle, qu'il ne pense.

C'est, Sire, ce qui m'oblige a représenter a V. Majesté que je ne puis avoir, ni si viste, ni si facilement qu'autrefois, l'honneur de ses ordres sur ce qu'il peut arriver icy, & si elle jugeoit estre de son service, de m'en donner quelqu'un avec la permission de les executer, si la necessité le requiert, cela pourroit estre d'un grand poid pour soutenir Messieurs d'Amstredam, d'entrer par exemple dans les expedients, qu'ils me proposeront, dans lesquels Vostre Majesté ne sera pas compromise, de donner le Memoire, si la necessité le requiert, si non, de demander une Conference aux Etats Generaux, qui m'enverront aussitost des Deputez, a qui je parlerois de cette affaire; & en suite de la Conference je leur donneray par escrit ce que nous avons dit, ce qui seroit un adoucissement; car Messieurs d'Amstredam sont peu allarmez de cette pretendue survenue de 136 qui assure que ce n'est que pour les amuser, que je desire de faire des propositions; & il n'y a rien de plus avantageux pour le service de vostre Maj. que de leur faire voir qu'on procede a leur esgard avec la derniere franchise; C'est dequoy on les persuade lors qu'on entre dans tous les expedients, qui n'engagent pas trop vostre Majesté.

Je

( 8 )

Je supplie tres-humblement V: Majesté de me faire sçavoir, s'il y auroit certaines choses, sur lesquelles je pourrois me relacher a la derniere extremité, sans que cela pourroit empescher de faire ce que V: Maj: desire aussi sur la ruine dans le plat pais Espagnol, sur quoy je prevois des grandes difficultez, supposé que l'affaire en vienne jusques a la, dont je doute encore.

Je ne me donne pas l'honneur de demander a V: Majesté ce que je dois faire sur les assurances qu'on pourroit souhaiter de Mess: d'Amsterdam, en cas qu'ils ne puissent porter les Estats Generaux a plaire V: Majesté celles qu'on m'a prescrites, par ce que je ne sçay pas quelles sont la dessus les intentions de V: Majesté, je puis seulement luy dire, que Messieurs d'Amsterdam ne se sont pas encore explicqué avec moy, & qu'ils m'ont expressement dit, qu'aussi ce sont des remedes, aux quels il ne faut recourir qu'a la derniere extremité, ils ne m'en parleront que lors qu'ils perdront toute esperance de faire avoir par les Estats Generaux les assurances qu'il est juste de plaire a V: Majesté, & qu'ils se flattent encore de pouvoir obtenir, &c.

---

A L A H A Y E,

Chez *Jâques Scheltus*, Imprimeur d'Estat. 1684.